Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Mission des urgences sanitaires** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955** **Direction générale de l'alimentation** **Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire** **Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales** **Bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »**	**Instruction technique** **DGAL/MUS/2017-144** **15/02/2017**

Date de mise en application : 16/02/2017
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/03/2017
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour le recrutement de formateurs internes en région pour la formation ; « Les plans d'intervention sanitaires d'urgence (PISU) dans les abattoirs d'animaux de boucherie, détection des suspicions et conduite à tenir. »

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP

Résumé : La présente note a pour objet de présenter les modalités de recrutement de formateurs internes dans le cadre du déploiement de la formation « Les plans d'intervention sanitaires d'urgence (PISU) dans les abattoirs d'animaux de boucherie, détection des suspicions et conduite à tenir ».
Il est demandé aux agents intéressés de candidater, après validation de leur hiérarchie, auprès de la Mission des urgences sanitaires au plus tard le 15 mars 2017.

1 – Contexte

Cette formation s'inscrit dans la poursuite des formations de sensibilisation déployées depuis 2013 (note de service DGAL/SDPRAT/MUS/N2013-8071). Elle vise plus précisément au développement des connaissances et au maintien des compétences des agents en poste en abattoir sur leur rôle dans la planification/préparation et sur les mesures de surveillance et les procédures d'alerte en abattoir.
Le module est à destination des formateurs devant déployer les sessions de formation « Les plans d'intervention sanitaires d'urgence (PISU) dans les abattoirs d'animaux de boucherie, détection des suspicions et conduite à tenir » (*voir fiche formation en annexe*).

Cette note a pour objet d'appeler les agents volontaires à candidater pour dispenser ces nouvelles sessions de formation.

2 – Candidatures

2.1. Appel à candidatures

L'appel à candidatures s'adresse à l'ensemble des agents du programme 206.

Les agents intéressés sont invités à adresser, avec l'accord et sous couvert de leur supérieur hiérarchique (validation DD(CS)PP/DAAFet DRAAF), leur CV et une lettre de motivation à la MUS avec copie au Bureau du pilotage du programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (BPPSQSA) de la Direction générale de l'alimentation avant le 15 mars 2017 et par voie électronique.

Il conviendra d'adresser les documents, en précisant dans l'objet du message *« Candidature formateur PISU – Abattoirs animaux de boucherie »*, aux adresses suivantes :

mus.dgal@agriculture.gouv.fr
en copie : marie-christine.melot-chancel@agriculture.gouv.fr
evelyne.bouvier@agriculture.gouv.fr

La DGAL souhaite constituer un réseau de 15 binômes de formateurs répartis dans les 13 régions métropolitaines et 2 binômes qui auront en charge la formation dans les territoires d'outre-mer ; les candidats retenus seront désignés par la DGAL.

2.2. Profils des candidats :

Les candidats qui seront proposés par les régions devront présenter les qualités suivantes :

- Compétences techniques : connaissances des procédures d'intervention sanitaire et d'urgence :

A ce titre sont ciblés ;

 - 1 coordonnateur départemental abattoir ou un vétérinaire abattoir
 - 1 coordonnateur régional PISU ou personne au SRAL en charge des PISU ou 1 correspondant départemental PISU ;
- Qualités relationnelles et pédagogiques, aptitude à l'animation de groupe ;
- le corps d'appartenance n'est pas un critère de sélection, mais la maîtrise des PISU et l'inspection ante-mortem en abattoir seront privilégiées ;
- mobilité géographique : chaque formateur assurera la mission sur une région

Les formateurs s'engagent à réaliser 2 sessions de formation d'une durée d'une demie journée chacune dans sa région ou dans les DOM.

2.3. Phase de sélection :

Les candidatures seront examinées par la MUS et le BPPSQSA.
Les candidats seront informés des résultats de la sélection dans les délais les plus brefs.

3 – Étapes suivant la sélection

3.1. Formation des formateurs

Les formateurs sélectionnés seront, s'ils ne l'ont pas fait dans leurs précédentes expériences, invités à suivre le dispositif de « formation de formateur interne » qui sera organisé par la DGAL. Les dates et modalités de cette formation leur seront communiquées ultérieurement.

Par ailleurs, une journée sera consacrée à leur formation pour décliner la formation « Les plans d'intervention sanitaires d'urgence (PISU) dans les abattoirs d'animaux de boucherie, détection des suspicions et conduite à tenir ».
A l'issue de la session de formation, une mallette pédagogique, comportant les supports de formation, des études de cas et de mise en situation sera mise à leur disposition.

Pour des raisons de facilité de regroupement, le lieu choisi par la DGAL pour cette formation est le suivant : DGAL – 251 rue de Vaugirard – Paris 15ème

3.2. Frais de séjour et de déplacement

Les frais de séjour et de déplacement engagés pour la formation des formateurs seront à la charge des structures d'appartenance des futurs formateurs.

Il est d'ores et déjà précisé que, dans le cadre des sessions qui seront ultérieurement dispensées par les futurs formateurs, et comme énoncé dans la partie 2 « Rémunération du formateur » - paragraphe 2-2 – de la note de service SG/SRH/SDPPRS/2017-1029 du 04 janvier 2017, les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs seront à la charge des services commanditaires des sessions (Délégations régionales à la formation continue – DRFC).

4 – Engagement des stagiaires formateurs

En postulant à cet appel à candidatures, les candidats s'engagent à assurer la formation des inspecteurs des DD(CS)PP et DAAF, à l'aide d'une mallette pédagogique élaborée par la DGAL.

Les formateurs s'engagent à assurer cette mission pendant au moins 2 ans, hormis en cas de changement de domaine d'activité, et à participer à des regroupements nationaux (environ deux fois par an).

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT

Déploiement d'une formation en abattoir sur les plans d'intervention sanitaire et d'urgence (PISU)

INTITULE

Les plans d'intervention sanitaires d'urgence (PISU) dans les abattoirs d'animaux de boucherie, détection des suspicions et conduite à tenir

CONTEXTE

Cette formation s'inscrit dans la poursuite des formations de sensibilisation déployées depuis 2013 (note de service DGAL/SDPRAT/MUS/N2013-8071). Elle vise plus précisément au développement des connaissances et au maintien des compétences des agents en poste en abattoir sur leur rôle dans les plans, les mesures de surveillance en abattoir et les procédures d'alerte.
Le module est à destination des agents des abattoirs d'animaux de boucherie en tant que acteur dans la surveillance des signes cliniques (inspection ante-mortem) et des lésions évocatrices (inspections post-mortem) pouvant déclencher une alerte.
Le module est destiné à être démultiplié dans l'ensemble les abattoirs de boucherie avec un rythme de 2 sessions de formation par région réalisées par un binôme de formateurs préalablement formés qui pourront eux-mêmes former des formateurs départementaux si nécessaire.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Présenter le rôle dans l'alerte et la gestion des maladies à plan d'urgence aux services d'inspection en abattoir, notamment :

- les missions de surveillance et l'organisation à prévoir pour transmettre un signalement, valider avec les autres services et gérer une suspicion et/ou une confirmation,
- le positionnement du service vétérinaire d'inspection par rapport aux autres structures de la DD(CS)PP
- les modalités décisionnelles et administratives.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Rappeler aux agents d'inspection, les signes cliniques et les lésions permettant de réaliser un diagnostic différentiel pour la détection les maladies
 - Être en capacité de réaliser un diagnostic d'exclusion différentiel des principales maladies, en fonction des espèces.
 - Être en capacité d'identifier une situation anormale sur des animaux inspectés en ante mortem

- Préparer l'organisation interne des services d'inspection pour répondre aux menaces que représentent certains dangers sanitaires notamment définir les actions des différents services d'une DD(CS)PP
 - Être en capacité d'analyser le risque en fonction de critères décisionnels
 - Être en capacité de prendre les bonnes décisions d'informations et d'alerte auprès des agents d'inspection et des services de la DD(CS)PP

CONTENU DE LA FORMATION

- Mise en situation au travers d'études de cas
- Éléments de langage concernant les plans d'urgence
- L'abattoir, un lieu qui peut être à l'origine de la détection d'une maladie à plan d'urgence
 - rappel sur les signes évocateurs de maladies par espèces (IAM et IPM)
 - mesures de préparation à la gestion d'une suspicion
 - procédure d'organisation interne, transmission de l'information aux services d'inspection et aux

services de la DD(CS)PP
- procédures techniques et administratives dans le cadre d'un signalement, d'une suspicion ou d'une confirmation

- Rôle des agents en abattoir : détection, conduite à tenir, importance de la répartition des missions entre les différents acteurs de la DD(CS)PP (abattoir, service SPA, direction...)
- Consignes pour limiter la diffusion de la maladie dès la validation de la suspicion
- Échange de pratique et réflexion sur l'organisation à avoir pour la gestion des PISU

PUBLIC CIBLE

Agents des équipes d'inspection en abattoir de boucherie et principalement les agents d'inspection en ante mortem.

Agents des DDecPP et notamment le correspondant départemental PISU.

ORGANISATION

- Formation sur table en DDecPP ou en abattoir
- Groupe : vétérinaires, techniciens en santé animale, techniciens inspecteurs en ante mortem provenant de plusieurs abattoirs d'une même région
- Nombre : 15 à 20
- Durée : 1 session de 3h30 (une demi journée) de préférence l'après-midi
- Formateurs : 2 en binôme
 - 1 coordonnateur départemental abattoir ou un vétérinaire abattoir identifiés pour chaque région ayant des compétences sur procédures d'intervention en santé animale
 - le coordonnateur régional ou personne SRAL en charge des PISU ou 1 correspondant départemental PISU

Il est proposé que les coordonnateurs régionaux "plan d'intervention sanitaire et d'urgence" identifient dans sa région un vétérinaire ou un coordonnateur départemental abattoir ayant les compétences requises sur les procédures d'intervention en santé animale dans la cadre d'une suspicion d'une maladie à plan d'urgence.

- Nombre de sessions par formateur : 2 sessions annuelles

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES APPLIQUÉES

Mise à disposition d'une mallette pédagogique à l'issu de la session de formation de formateurs, comportant les supports de formation, des études de cas et de mise en situation.

SESSION DE FORMATION DE FORMATEURS

Proposition de 2 sessions de formation de formateurs : 13 binômes en métropole
2 binômes pour les collectivités d'outre-mer
(Guyane + Martinique + Guadeloupe et La réunion + Mayotte)